



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'UTILISATION, DÉCISION N° DM-20-005
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU EN DATE DU 10 JANVIER 2020
PROGICIEL ACTEURFSE**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'utilisation, l'assistance et la maintenance du progiciel ACTEURFSE ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AATLANTIDE de signer un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel ACTEURFSE ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AATLANTIDE – 11 A chemin de la Dhuy – 38240 MEYLAN, représentée par son Directeur, Monsieur Gilles MORARD-LACROIX, un contrat d'utilisation, d'assistance et de maintenance du progiciel ACTEURFSE. La validité du contrat est à compter du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le contrat est reconductible de manière tacite 3 fois par période de un an, pour se terminer le 31 décembre 2023.

- a) Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1 157,35 euros HT (mille cent cinquante-sept euros et trente-cinq centimes)
- b) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un maximum annuel de 5 000€ HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER